



CTMEN du 27 septembre 2017

Compte-rendu et déclarations de la FSU

Compte-rendu de la FSU

Ce comité technique ministériel de l'éducation nationale avait à son ordre du jour un seul projet de texte pour avis : un décret visant à permettre de déroger aux dispositions actuelles du Code de l'éducation relatif aux recteurs de régions académiques et aux recteurs d'académie.

L'ouverture du CTMEN s'est faite sur l'annonce de la décision du gouvernement de mettre fin aux fonctions de Catherine Gaudy en tant que Directrice Générale des Ressources humaines. La FSU a souligné, par-delà les divergences et les désaccords, la qualité du travail et du dialogue social depuis sa nomination à ce poste.

A quelques minutes d'entrée en séance, nous avons pu prendre connaissance des premières annonces concernant le projet de budget 2018 et notamment qu'aucun poste ne serait recréé sur la mission « enseignement scolaire », ce qui implique un retour des suppressions d'emplois dans des certains budgets opérationnels de programme (notamment d'enseignants du 2nd degré et d'administratifs).

Ce fut en outre l'occasion pour la FSU de pointer toutes les questions qui se sont faites jour à l'occasion de la rentrée (cf. déclaration préalable) : situation dans les premier et second degrés, dans les services, exigences en matière de pouvoir d'achat et de carrières, de respect du travail des personnels à l'opposé des annonces qui se sont succédées pendant l'été.

La FSU a proposé aussi aux autres organisations syndicales représentées au CTMEN de faire une déclaration commune réagissant à la décision brutale du gouvernement de supprimer massivement des contrats aidés. Celle-ci a fait l'unanimité parmi les représentants des personnels (cf. ci-dessous).

Sur ce point, le secrétaire général du ministère a répondu que la baisse du nombre de contrats aidés s'inscrivait dans le cadre d'une politique gouvernementale. Il a souligné que la baisse est moins importante à l'éducation nationale, et qu'elle n'enlevait rien à priorité que se donne le ministère concernant l'accueil des élèves en situation de handicap, précisant qu'il s'agit d'un engagement fort. La conséquence pratique doit être selon lui que la baisse contrats aidés n'aura pas de conséquence sur l'accueil de ces élèves. En outre, pour l'aide administrative à la direction d'école il indique que le ministère devra s'atteler à trouver à moyen terme « des solutions plus pérennes ».

Concernant le point à l'ordre du jour, le projet de décret sur les recteurs de régions académiques, l'administration a introduit en précisant que le projet de décret est présenté suite à la décision du ministre de confier gestion de l'académie de Rouen au recteur de Caen, recteur de région académique de Normandie. Il a précisé que l'enjeu était d'expérimenter ce mode de fonctionnement pour déterminer s'il permet de mener les politiques publiques avec les interlocuteurs régionaux. Il a enfin précisé que les questions d'organisation des services ne sont pas, dans ce cadre, les premières à traiter. Pour cela, le projet de texte introduit cette possibilité de nommer un seul recteur sur plusieurs académies sous forme de dérogation, précisant que les conséquences seront tirées ensuite en termes d'organisation des instances. Une mission nationale doit faire le bilan du fonctionnement des régions académiques et faire des

propositions d'évolution. Bilan et conclusion de la mission attendue pour la fin du mois de janvier et un bilan intermédiaire sera fait en novembre.

La FSU a longuement argumenté en défense du modèle académique et que la coordination régionale académique permettait aux actuels recteurs de région académique d'unifier la parole de l'Etat sans qu'il ne soit besoin de recourir à cette adaptation réglementaire qui permet d'envisager des fusions de service et d'académie à termes. Nous avons pointé les implications en termes de gouvernance académique et souligné les risques de dégradation. (cf. déclaration spécifique ci-dessous).

Le SGEN-CFDT, la FNEC-FP-FO, la FGAF et la CGT Educ'action ont également argumenté quant à leur rejet d'un tel projet de texte qui va bien au-delà de la seule expérimentation, reprenant pour partie des argumentations faisant écho aux nôtres. Seule l'UNSA Education s'est dite favorable en insistant sur la transparence en direction des personnels quant aux conséquences à venir en termes de réorganisation de services.

L'administration a ensuite défendu le texte en soulignant ce qu'il n'était a priori pas... En évitant soigneusement d'aborder la question des conséquences de celui-ci.

Le projet de texte mis aux voix :

- *la FSU (6 voix), la FNEC-FP-FO (2 voix), le SGEN-CFDT (1 voix), la CGT-Educ'action (1 voix) et la FGAF (1 voix) ont voté CONTRE.*
- *Seule l'UNSA éducation (4 voix) a voté POUR.*

L'intérêt des personnels, à commencer par ceux des services académiques, aurait été de parvenir à une unanimité contre. Cela aurait contraint le ministère à convoquer de nouveau le CTMEN sur ce sujet.

Déclaration liminaire de la FSU

Ce comité technique s'ouvre sur deux nouvelles de nature différente : l'absence de création d'emploi dans l'Education nationale et le remplacement de Mme Gaudy à la direction générale des ressources humaines de notre ministère.

La première est de très mauvais augure alors que le ministre a annoncé de nombreuses mesures pour le premier degré (dédoublément des CP et CE1 en éducation prioritaire) et que les effectifs dans les établissements du second degré ne cessent d'augmenter. Cette annonce ne va pas dans le sens d'une amélioration du système éducatif que chacun appelle de ses vœux. La FSU, dès l'annonce des suppressions d'emplois dans la Fonction publique, avait déjà dénoncé cette mesure car niant l'importance des missions assurées par les fonctionnaires. L'éducation nationale devait être épargnée. Visiblement, il n'en est rien, M. le ministre annonçant même qu'il a des marges de manœuvre avec 1 million d'agents. L'Education nationale mérite mieux !

La seconde annonce est celle du remplacement de Mme Gaudy. Au nom de la FSU, nous souhaitons la remercier pour son écoute, sa disponibilité et le travail de grande qualité que nous avons pu mener ensemble.

Ce comité technique ministériel de l'éducation nationale se tient après une rentrée qui ne s'est pas faite pas sous les meilleurs auspices. Nombreux sont en effet les sujets de tension comme les besoins criants en personnels, la suppression de 23 000 contrats aidés sans préoccupation du devenir de ces

personnels et de la pérennité de leurs missions, les annonces médiatiques déstabilisantes ignorant l'expertise des enseignants... Pour la FSU, l'objectif de la réussite de tous les jeunes doit être le seul cap ! Cela passe aussi par la réponse aux préoccupations des personnels, par leur reconnaissance : formation initiale et continue, recrutement, rémunérations et carrières, moyens des écoles et établissements ... Autant de questions qui semblent être soit absentes de la politique du ministère, soit prises à rebours.

Dans le premier degré, notre ministre souffle alternativement le chaud avec « l'école de la confiance » et le froid avec les caricatures sur la méthode globale et les fondamentaux, déstabilisant ainsi les enseignants alors qu'il est question de confiance.

La FSU y oppose son projet pour l'école autour de trois idées fortes : en finir avec le sous-investissement chronique de l'école primaire ; lutter efficacement contre les inégalités scolaires et faire confiance à la professionnalité des enseignants en améliorant leur formation et leurs conditions de travail. Dans les départements, des mobilisations ont été engagées dès la rentrée notamment sur les cartes scolaires, la disparition des « Plus de Maîtres » ou la suppression des contrats aidés qui impacte le fonctionnement de l'école. Le récent rapport de l'OCDE a de nouveau pointé le sous-investissement chronique de l'école primaire ; le prochain budget devra permettre de lutter efficacement contre les inégalités scolaires. D'autres sujets attendent également des réponses urgentes comme le recrutement de lauréat de concours sur les listes complémentaires en lieu et place de contractuels.

Dans le second degré, du fait d'une hausse démographique consécutive à une rentrée 2016 marquée par le même phénomène, on s'entasse fréquemment à 35 et plus en lycée, notamment en Terminale, à 30 en collège. Le nombre de postes non pourvus aux concours laisse augurer des difficultés importantes et dès les premiers besoins en remplacement, des collègues sont sommés de prendre des HSA, le recours aux non-titulaires est relancé. Quant à la vie scolaire, elle pallie comme elle peut aux insuffisances de personnels, la suppression de contrats aidés pèse sur les missions de surveillance. Ici aussi, des annonces fleurissent comme celles sur le dispositif des devoirs à l'école, mais restent non suivies de véritables moyens afférents. Dans nombre d'établissements des premier et second degré, les assistantes sociales, les infirmières, les médecins scolaires et psychologues font défaut ou leurs secteurs d'intervention sont tellement vastes qu'ils ne peuvent répondre à leurs missions y compris celle de protection de l'enfance pour laquelle nous rappelons que leur responsabilité pénale peut être engagée.

Dans l'enseignement professionnel : 1 poste sur 4 n'est pas pourvu et 30% des stagiaires PLP ne bénéficient toujours pas de formation au métier d'enseignant. Alors que de nombreux rapports actent le fait que l'enseignement professionnel concentre des difficultés multiples aucun moyen supplémentaire n'a été dédié à cette rentrée pour permettre à tous les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification dans de bonnes conditions. Pour la FSU, valoriser l'enseignement professionnel ne doit pas être un slogan vide de sens mais doit se concrétiser par des mesures qui amélioreront les conditions de travail des personnels et d'études des élèves. Ces mesures doivent permettre la réduction des effectifs par classe et une mise à plat des processus certificatif des diplômes professionnels. Il est urgent qu'un dispositif d'éducation prioritaire soit mis en place pour les lycées et les lycées professionnels sur la base de critères transparents et nationaux.

Enfin, le gouvernement a prévu une réforme de l'apprentissage pilotée par le ministère du travail et le MEN ainsi qu'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. La FSU rappelle que l'accès à une formation initiale diplômante est une condition essentielle pour que tous les jeunes réussissent leurs projets scolaire, professionnel et personnel. Dans ce cadre, la voie professionnelle publique sous statut scolaire est la plus opérante en matière de taux d'accès aux diplômes, de luttes contre le décrochage et de poursuites d'études.

Des DASSEN et des recteurs formulent des exigences d'astreinte auprès de personnels qui ne sont pas réglementairement concernés. Des situations récentes concernent des enseignants remplaçants du

premier degré et des personnels d'inspection. Nous demandons la clarification de ces situations.

La situation de la rentrée pour les personnels administratifs et techniques assurant les missions d'organisation, de gestion, les fonctions supports du système éducatif, ne se distingue pas non plus par une amélioration. L'insuffisance de création d'emplois ces cinq dernières années conduit à ce que perdurent les dégradations des conditions de travail, le ressenti de mal-être, de pression permanente et l'accroissement de la souffrance. Et cela s'ajoute aux pertes de pouvoir d'achat accumulées, vécues légitimement comme un déni du travail des personnels. La FSU réaffirme la nécessité de requalifier les emplois massivement et de promouvoir concomitamment les collègues les occupant car ils remplissent bien souvent des fonctions relevant d'une catégorie supérieure à la leur.

A ces soucis pour les conditions de travail et d'étude s'ajoutent les inquiétudes sur le sort réservé aux fonctionnaires et à leurs carrières : l'injustice du gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence, mesure qui constitue une double peine pour les personnels, une simple compensation de la hausse de la CSG sans gain de salaire contrairement aux engagements de la campagne présidentielle, sans compter le recul du calendrier pour la mise en œuvre de PPCR, alors qu'il appartient à l'Etat de tenir ses engagements notamment quand il reconnaît enfin les qualifications de certains personnels comme les travailleurs sociaux après de longues décennies de négociations. Ces mesures ont conduit les fédérations de fonctionnaires à appeler, dans l'unité, à une journée de grèves et de manifestations le 10 octobre pour défendre une Fonction publique prise pour cible.

Le système éducatif est au cœur de l'actualité médiatique. La FSU prend acte du retrait de la publicité du Medef contre l'Ecole. La FSU se félicite d'avoir contribué à mettre un coup d'arrêt à cette campagne inquiétante tant elle porte la négation de l'engagement quotidien des personnels pour faire réussir tous les élèves, la méconnaissance du rôle du système éducatif, et la résurgence d'une vieille opposition Ecole/Entreprise...

Nous sommes toujours en attente de l'arrêté concernant les obligations de service des enseignants dans les ESMS.

Et concernant l'application du protocole PPCR, nous sommes également en attente notamment de la circulaire concernant l'accès à la classe exceptionnelle prévue initialement à la parution pour octobre.

Et nous ferons une déclaration particulière sur le point soumis à l'avis de ce CTMEN.

Déclaration de la FSU sur le projet de texte « recteurs de régions académiques »

Le projet de décret présenté à l'avis de ce comité technique ministériel bouscule les équilibres trouvés pour répondre aux conséquences de la réforme territoriale de 2015.

La FSU s'est vigoureusement opposée aux fusions d'académies alors envisagées pour faire correspondre la carte de l'organisation déconcentrée de notre ministère à celle des régions. S'il fallait en effet assurer la coordination politique entre les académies d'une même région et l'unicité de la parole de l'éducation nationale face à leurs nouvelles réalités, il est apparu que cela nécessite de préserver la relation de proximité avec les réseaux d'établissements que représente le niveau académique. Le rapport de l'IGAENR d'avril 2015 a clairement établi que plus « plus de 90 % de l'activité des services rectoraux est consacré à des missions ne relevant pas ou très indirectement des compétences régionales : animation pédagogique, gestion des ressources humaines, organisation des examens et concours, gestion financière... »

Le ministère s'apprête aujourd'hui à autoriser la nomination d'un recteur de région académique

comme recteur d'académie sur deux académies (Rouen et Caen), tout en proposant un texte qui va bien au-delà et crée de fait un niveau hiérarchique supplémentaire puisque le recteur de région académique devient potentiellement dépositaire des compétences des recteurs d'académie. Pour la FSU, cela ouvre la porte à des fusions d'académie qui pourraient être décidées au gré de motifs bien éloignés du souci d'amélioration de l'organisation déconcentrée de l'éducation nationale. Au-delà des « économies d'échelle » qui pourraient être escomptées à court terme, les promoteurs de ces fusions plaident de fait pour une régionalisation plus avancée du système éducatif. La FSU le refuse car pour elle, il s'agit d'une compétence régaliennne de l'Etat qui doit s'exercer dans l'intérêt général. Enfin, Ces fusions conduiraient à celles de bien des services ce qui aboutirait à de nouvelles dégradations des conditions de travail et de la qualité de la réalisation de leurs missions et du service public.

Pour la FSU, l'organisation déconcentrée instaurée par le décret du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques permet de répondre aux enjeux, notamment concernant les enjeux de coordination et d'unification de la parole de l'Etat face aux Régions ou de contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement supérieur. Mais la FSU avait aussi souligné que certaines dispositions ouvraient des possibilités de fusions de services académiques au-delà de ces objectifs. Le projet de texte soumis à l'avis du CTMEN bouscule cet équilibre, et aggrave les risques de fusions d'académie à terme. La FSU y est résolument opposée.

La FSU demande qu'un bilan de la mise en œuvre des régions académiques soit établi. Elle demande également que les évolutions des instances consultatives au niveau territorial (évolution des CAEN en CRAEN par exemple) soient rapidement envisagées pour permettre la tenue du débat démocratique qu'exige la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation.

Déclaration intersyndicale

FSU, UNSA-Education, FNEC-FP FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action

Nous dénonçons la suppression massive des contrats aidés. A l'Education nationale, elle laisse sans emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements tout en privant le service public d'Education, comme d'autres services publics, de leur apport.

Nos organisations jugent que l'arrêt brutal de tout renouvellement de contrat de personnels investis dans des missions essentielles à l'école, va mettre à mal le fonctionnement de l'Ecole et des établissements.

Dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les besoins ne cessent de croître. La promesse d'un accompagnement pour tous les élèves qui en ont un besoin reconnu est compromise.

S'agissant de l'assistance administrative aux directeurs d'école, les missions exercées par ces personnels dans l'aide à la direction d'école (AADE) étaient une première réponse aux besoins dans les écoles, permettant aux directrices et directeurs de se consacrer dans une certaine mesure à leurs missions.

Les activités périscolaires mises en œuvre par les collectivités locales ayant recours à ces contrats précaires sont également touchées par ces suppressions massives.

Dans les établissements scolaires du second degré, les services de vie scolaire ont besoin d'être renforcés. Les tâches d'entretien et de restauration sont mises à mal. Des personnes en contrat aidé y remplissaient des missions liées à la vie scolaire, d'aide aux professeur.e.s documentalistes, d'aide administrative... avec lesquels les établissements comptaient. Le non renouvellement brutal de ces personnes dans leurs emplois fragilise le fonctionnement de certains établissements.

Il n'est pas possible de priver les écoles et les établissements de ces missions. Il faut désormais construire des solutions pérennes. Concernant les personnels déjà en poste, la mesure les renvoie au chômage dans un contexte dégradé de retour à l'emploi, sans avoir pu bénéficier de la durée maximum de contrat ni de la formation professionnelle leur permettant une réinsertion sur le marché du travail.

Nous sommes opposés à l'installation de la précarité dans les écoles et les établissements. Pour nous il est nécessaire de stabiliser les missions exercées par ces personnels sur des emplois pérennes d'agents publics car les missions qu'ils recouvrent participent durablement de la qualité du service public.

Nos organisations syndicales dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire